

portée lorsqu'il aura reçu ce rapport ainsi que celui de la Gendarmerie royale au sujet de l'affaire dont l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville nous a parlé cet après-midi.

Insister sur l'établissement d'un comité parlementaire à l'heure actuelle nous semble inutile car le Parlement se couvrirait de ridicule; en effet, il est préférable de laver son linge sale en famille. S'il doit y avoir enquête, elle devrait être menée par le pouvoir judiciaire et par les personnes capables de peser les témoignages, interroger des témoins sous serment et présenter à la Chambre et au pays un rapport impartial.

M. Nielsen: Vous ne disiez pas cela pendant les vacances.

Une voix: «Bongo Bob» ne le disait pas non plus.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, nous nous attendons à ce que le gouvernement nous explique ses intentions une fois que nous serons saisis des témoignages recueillis par la Commission Dorion et du rapport sur les initiatives de la Gendarmerie royale. Dans l'intervalle, ce qui importe à nos yeux, pour le reste de la session actuelle, c'est de faire progresser des mesures législatives essentielles, notamment le régime de pension canadien et le code national du Travail; nous exhortons la Chambre à s'y atteler. Je puis néanmoins assurer à la Chambre que notre parti n'a pas l'intention d'écarter les questions soulevées par l'enquête de la Commission Dorion ni de permettre qu'elles sombrent dans l'oubli.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, nous sommes saisis d'une motion en vue d'ajourner les travaux ordinaires de la Chambre et de débattre une question de nature publique et urgente et je crois que nos observations se rattachent précisément à cette motion. J'accepte l'explication donnée au sujet du motif qui a incité l'honorable député à présenter cette motion, car tous les Canadiens se préoccupent vivement de ce qui se passe non seulement au Parlement mais aussi au sein du gouvernement même et, en raison de la gravité des insinuations et des nombreuses manchettes, nous nous rendons compte qu'il y a eu un manque de probité dans la gestion des affaires de l'État. Voilà pourquoi j'estime qu'il y a lieu d'examiner cette question à fond.

J'ajouterai, monsieur l'Orateur, que j'ai été quelque peu étonné cet après-midi lorsque l'ancien ministre d'État a cherché à se disculper pendant une demi-heure et que le gouvernement prétend maintenant que nous enfreignons le Règlement en prolongeant le débat sur les points qu'il a soulevés.

Certes, si on n'avait pas l'intention de débattre cette affaire à la Chambre, il aurait été sage de ne pas la soulever comme on l'a fait aujourd'hui.

Cependant, monsieur l'Orateur, la présente motion vise la mise sur pied d'une enquête publique dont les pouvoirs seraient sans restriction et qui chercherait à savoir pourquoi on a soulevé toutes ces questions de moralité et d'intégrité à propos de personnes qui détiennent des fonctions publiques. A mon avis, cela ne rentre pas dans notre compétence à l'heure actuelle, tout simplement parce que nous avons déjà une enquête judiciaire, la Commission Dorion qui examine plusieurs de ces accusations. Croire qu'il nous est possible de remplacer cette Commission et de discuter des questions qu'implique la présente motion, compte tenu de l'enquête de la Commission Dorion, c'est, à mon avis, préjuger de la question et élargir indûment le débat à la Chambre en ce moment.

Néanmoins, je reconnais avec l'auteur de la motion qu'il s'agit ici d'une question grave d'importance nationale, car elle touche à des aspects dont ne s'occupe pas l'enquête Dorion, et d'autres députés devraient certainement avoir l'occasion d'en parler eux aussi, parce que le gouvernement a jugé bon de prendre ainsi l'initiative de cette discussion. A mon avis, il convient que nous entamions ce débat à l'heure actuelle, même si je ne comprends pas comment nous pouvons discuter de la création d'une enquête publique dont les pouvoirs seraient sans restriction, alors qu'une enquête judiciaire a été mise sur pied, comme la Commission Dorion, pour examiner ces questions, et qu'on procède à une enquête de la Gendarmerie royale afin d'étudier d'autres accusations dont on a fait état publiquement. Cependant, monsieur l'Orateur, je crois qu'il faut débattre cette affaire et que c'est le gouvernement lui-même qui a voulu ce débat en agissant comme il l'a fait aujourd'hui.